

Règlement 2022

Bagnoles Normandie Trail

Attention ! Ce règlement pourrait évoluer en fonction des préconisations sanitaires en vigueur.

1. Description des épreuves

Vendredi 23 septembre :

	Ultra Trail
Distances	100 km (4 pts ITRA)
Dénivelé	1850 d+
Catégories	D'Espoirs (2000-2002) à Masters (1986 et avant)
Heures de départ	22h
Tarif	60€
Nbre maxi inscrits	200
Barrières horaires	18h
Barrières intermédiaires	Ravitaillement 3 au Gîte de la Passée : 64,5 km (heure d'arrivée max : 9h36)
Ravitaillements	5 (dont 1 à l'arrivée)
Retrait des dossards	Vendredi de 18h à 21h

Samedi 24 septembre :

	Marche Nordique chronométrée	Semi-Maratrail	Maratrail	Marche Nordique chronométrée
Distances	42 km	21 km (1 pt ITRA)	42 km (2 pts ITRA)	21 km
Dénivelé	700 d+	300 d+	700 d+	300 d+
Catégories	Classement scratch	De Juniors (2003-2004) à Masters (1987 et avant)	D'Espoirs (2000-2002) à Masters (1987 et avant)	Classement scratch
Heures de départ	7h	8h30	8h45	9h
Tarifs	25€	20€	30€	15€
Nbre maxi inscrits	/	500	300	/
Barrières horaires	9h30	3h	7h	5h
Ravitaillements	3 (dont 1 à l'arrivée)	2 (dont 1 à l'arrivée)	3 (dont 1 à l'arrivée)	2 (dont 1 à l'arrivée)
Retrait des dossards	Le jour même De 6h à 6h45	Le jour même De 7h à 8h15	Le jour même De 7h à 8h30	Le jour même De 7h à 8h45

Dimanche 25 septembre :

	Trail Découverte	Marche Nordique / Randonnée	Défi Kid
Distances	8 km	12 km	De 800 à 2400 m
Dénivelé	200 d+	220 d+	
Catégories	De Cadets (2005-2006) à Masters (1987 et avant)	Sans classement	Eveil athlétisme (2013-2015 - sans classement) Poussins (2011-2012) Benjamins (2009-2010) Minimes (2007-2008)
Heures de départ	9h30	9h45	A partir de 11h
Tarifs	8€	8€	2€
Nbre maxi inscrits	/	/	/
Barrières horaires	1h15	3h15	/
Ravitaillements	1 à l'arrivée	1 à l'arrivée	1 à l'arrivée
Retrait des dossards	Le jour même de 8h15 à 9h15	Le jour même de 8h15 à 9h30	Le jour même de 9h45 à 10h45

2. Conditions générales

Les départs et arrivées se font devant le Château Hôtel de Ville de Bagnoles de l'Orne Normandie.

Les distances sont données à titre indicatif et peuvent évoluer en fonction des éventuelles modifications de parcours.

Les concurrent(e)s s'engagent à respecter le règlement par le seul fait de leur inscription.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour tous incidents ou accidents pouvant survenir, avant, pendant ou après l'épreuve et découlant du non-respect du règlement.

Les parcours empruntent en majorité les circuits balisés de la Station de Trail Bagnoles Normandie.

En cas de force majeure, pour des raisons de sécurité et/ou de contraintes sanitaires, l'organisation se réserve le droit de modifier les parcours, les barrières horaires et l'emplacement des postes de ravitaillement et de pointage sans préavis.

ATTENTION : quelle que soit l'épreuve, les tracés passent sur des chemins privés qu'il n'est pas permis d'emprunter en dehors du jour de la course.

3. Conditions d'inscription des concurrent(e)s

3.1 Pass vaccinal & sanitaire

Suite aux annonces gouvernementales du 16 janvier dernier, nous vous informons que **pour accéder aux zones de départ/arrivée/retrait de dossard/ravitaillement/buvette (délimitées par barriérage)**, il sera obligatoire pour les personnes de 16 ans et plus (coureurs & accompagnateurs) de présenter un **Pass vaccinal valide**.

Pour les 12-15 ans, le pass sanitaire reste la règle (schéma vaccinal complet, preuve d'un test négatif de moins de 24h ou certificat de rétablissement).

Le pass (vaccinal ou sanitaire) sera présenté sur place.

3.2 Dates & procédures

Les inscriptions se feront sur le site : www.normandiecouseapied.com

- Ouverture des inscriptions en ligne : **Jeudi 14 avril 2022 à 8H00**
- Clôture des inscriptions en ligne : **Mardi 20 septembre 2022 à 18H00, dans la limite des places disponibles.**
- Paiement par CB (paiement sécurisé)
- Vous devez être en possession de votre certificat médical conforme ou de votre licence 2021/2022 à annexer immédiatement en pièce jointe lors de la procédure d'inscription en ligne.
- **Votre inscription ne sera définitive qu'après réception de votre paiement et de l'envoi immédiat de votre certificat médical ou de votre licence valide. Le pass (vaccinal ou sanitaire selon l'âge) sera, lui, présenté sur place.**
- Les personnes ayant un dossier incomplet (manque paiement et/ou de certificat médical/licence valide au 20 septembre 2022 à 18H, ne seront pas inscrites à Bagnoles Normandie Trail et ne pourront pas retirer leur dossard pour participer aux épreuves.
(cf 3.3 Annulation d'engagement/Remboursement).

Rappel : votre inscription est strictement personnelle et rattachée à votre compte. En cas d'empêchement, celle-ci ne peut être ni vendue, ni rétrocédée.

Aucune inscription ne se fera par courrier, par mail ou sur place.

1€ par inscription reversé à une association d'aide à l'enfance.

Si l'une des courses est prématurément complète, les inscriptions à cette course seront clôturées avant le 20 septembre 2022.

Une information sera alors transmise sur le site de réservation : www.normandiecouseapied.com

3.3 Certificat médical ou licence

Obligatoire pour participer à une compétition hors stade (sauf pour les marches nordiques/randonnées non chronométrées).

L'inscription à une compétition sportive est subordonnée à la présentation d'une licence dans la discipline concernée ou à défaut à la présentation d'un certificat médical **datant de moins d'un an** établissant l'absence de contre-indication à la pratique de la discipline concernée en compétition.

Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, au regard des articles L231-2 et L231-3 du Code du sport, les participants devront être :

- ou titulaires d'une licence Athlé Compétition, Athlé Running ou Athlé Entreprise délivrées par la FFA (*)
 - ou titulaire d'un Pass'Running (copie à joindre lors de l'inscription)
 - ou titulaires d'une licence délivrée pour la saison en cours par la FSGT, l'UFOLEP, la FSCF, l'UGSEL et l'UNSS faisant apparaître de façon précise la mention « Athlétisme » (autorisation médicale « en compétition » sur la carte, licence, sur une étiquette autocollante apposée...) (*)
- (*) : Fournir une photocopie du ou des documents correspondants (année en cours).
- ou en possession d'un **certificat médical**, dûment signé, **de moins d'un an** au jour de la course, stipulant la mention suivante : « **non contre-indication médicale à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition** ».

Ces documents seront conservés par l'organisation.

ATTENTION : Aucune inscription ne sera validée sans votre certificat médical ou en l'absence votre licence 2021/2022 ou si votre document est périmé ou falsifié.

3.4 Annulation/Remboursement

3.4.1 *Du fait du participant*

Afin d'éviter toute contestation, les demandes d'annulation d'engagement doivent être justifiées par un certificat médical et devront nous parvenir avant le 20 septembre 2022.

Pour un désistement non médical enregistré :

Avant le 31 juillet 2022 : 70% du montant de l'inscription vous seront remboursés.

Avant le 20 septembre 2022 : 50% du montant de l'inscription vous seront remboursés.

Les remboursements seront traités, au plus tard 2 mois après l'épreuve.

ATTENTION : Après le 20 septembre 2022, plus aucune demande de remboursement ne sera acceptée.

IMPORTANT : si nous ne recevons pas votre certificat médical conforme ou la photocopie de votre licence en cours de validité **avant la clôture des inscriptions en ligne le 20 septembre 2022 à 18h**, votre inscription sera annulée sans aucun remboursement.

3.4.2 *Du fait de l'organisateur*

L'organisation rembourserait l'intégralité du montant de l'inscription si la course devait être annulée de son fait (arrêté préfectoral non obtenu, refus d'autorisation de passage...) ou en cas de crise sanitaire empêchant le déroulement de la manifestation...

Toutefois, en cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance pouvant mettre en danger la sécurité des concurrents, le Comité d'organisation de Bagnoles Normandie Trail se réserve le droit d'annuler ou d'interrompre la manifestation, de modifier les tracés ou distances sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

4. Catégories 2022

CATÉGORIE	CODE	ANNÉE DE NAISSANCE
Masters	VE	1987 et avant
Seniors	SE	1988 à 1999
Espoirs	ES	2000 à 2002
Juniors	JU	2003 et 2004
Cadets	CA	2005 et 2006
Minimes	MI	2007 et 2008
Benjamins	BE	2009 et 2010
Poussins	PO	2011 et 2012
Ecole D'Athlétisme	EA	2013 à 2015

	CATÉGORIE	CODE	ANNÉE DE NAISSANCE
Détail des catégories Masters	Masters H et F	M0	1987 - 1983
		M1	1982 - 1978
		M2	1977 - 1973
		M3	1972 - 1968
		M4	1967 - 1963
		M5	1962 - 1958
		M6	1957 - 1953
		M7	1952 - 1948
		M8	1947 - 1943
		M9	1942 - 1938
	M10	1937 et avant	

5. Dossards

Chaque concurrent devra venir retirer personnellement son dossard, en présentant une pièce d'identité avec photo et un pass (vaccinal ou sanitaire selon l'âge) valide, après émargement.

- Le dossard contient la puce électronique servant au chronométrage. Pour une bonne détection de celle-ci, il doit être porté **sur la poitrine ou le ventre** et doit être **visible en permanence et en totalité** durant toute la course. Il doit toujours être mis **au-dessus de tout vêtement** et **ne doit en aucun cas être fixé sur le sac ou sur**

une jambe. Le nom et le logo des partenaires éventuels **ne doivent être ni modifiés, ni cachés.** Si tel n'est pas le cas, **vous risquez une pénalité de 1 heure** (Cf 8. Pénalités).

Vous devez prévoir un système de fixation à votre convenance (épingles, brassière, sangle, porte dossard...) et bien l'attacher afin qu'il soit toujours visible.

Le dossard et le bracelet sont aussi vos laissez-passer. Ils sont nécessaires pour accéder aux aires de ravitaillement, salle de repos, douches, aires de dépôt et de retrait des sacs.

ATTENTION : En cas d'empêchement, **un concurrent ne peut ni vendre, ni rétrocéder son dossard à quelqu'un d'autre** (cf 3.3 Annulation/remboursement). S'il ne respecte pas ce point, sa responsabilité envers la personne qui prend son dossard et participe à la course dans ces conditions (sans certificat médical valide) est engagée.

6. Équipement obligatoire

Matériel obligatoire	Ultra Trail 100 km	Maratrail 42 km	Marche Nordique Chronométrée 42 km	Semi-Maratrail 21 km	Marche Nordique Chronométrée 21 km	Marche Nordique 12 km	Randonnée 12 km	Trail Découverte 8 km	Défi Kid De 800 m à 2400 m
Pièce d'identité*	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Téléphone portable*	X	X	X	X	X	X	X		
Sac de course*	X	X	X						
Réserve d'eau	1.5 L	1 L	1 L	0.5 L	0.5 L	Conseillé	Conseillé	Conseillé	Conseillé
Réserve alimentaire	X	X	X						
Sifflet	X								
Couverture de survie	X	X	X						
Gobelet individuel	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Bande elasto de 6 ou 8 cm de largeur	X	Conseillé	Conseillé						
Lampe frontale ou ventrale	X								
Piles de rechange ou chargeur usb	X								
Brassard rétro réfléchissant	X								
Coupe-vent	X								
Bâtons de marche nordique			X		X	X			

*Pièce d'identité pour la remise des dossards.

*Le téléphone portable doit être adapté au réseau français.

*Sac de course : tout sac pouvant contenir la totalité de l'équipement obligatoire, sac à dos, ceinture-banane, camelback...

Ce matériel est rendu obligatoire par l'organisation en fonction des risques identifiés au moment de l'édition du présent règlement. Ainsi, en complément du matériel obligatoire, le participant est tenu de s'équiper personnellement en tenant compte des conditions météo (vêtements, protection solaire...), de ses propres difficultés et des particularités du parcours.

Notez également que le port du masque sera obligatoire en intérieur.

7. Contrôles

7.1 Postes de pointage

Des postes de pointage pourront être répartis le long des parcours 100 km et 42 km.

L'emplacement de certains autres postes de pointages appelés les points de contrôle ne sera pas communiqué. **Tout participant absent à l'un de ces contrôles ou pointages sera pénalisé** (cf 8. Pénalités).

Tout concurrent retardé pour secours ou assistance à un tiers pourra demander le crédit du retard au PC Course (après accord du directeur de course).

7.2 Matériel obligatoire

Durant toute la course (du retrait du dossard à l'arrivée), le contenu du sac pourra être contrôlé par l'organisation et tout article manquant entraînera une pénalité (cf 8. Pénalités).

7.3 Anti-dopage

En cas de contrôle anti-dopage prévu par l'AFLD sous contrôle de la FFA, le coureur devra se conformer aux règles en vigueur.

7.4 Pass vaccinal, pass sanitaire / port du masque

Un contrôle du pass vaccinal valide (cf 3.1 Pass vaccinal & sanitaire) sera effectué pour entrer dans la zone départ/arrivée/retrait dossard/ravitaillement/buvette (délimitée par barriérage) pour toutes personnes de 16 ans et plus.

Un contrôle du pass sanitaire valide (cf 3.1 Pass vaccinal & sanitaire) sera effectué pour entrer dans la zone départ/arrivée/retrait dossard/ravitaillement/buvette (délimitée par barriérage) pour les 12-15 ans.

Un second contrôle des pass sera effectué au moment du retrait des dossards.

Le port du masque sera, lui, obligatoire à partir de 11 ans (arrêté préfectoral n°1012-2021-054 du 27 août 2021) en intérieur et en extérieur pour toute manifestation récréative sur la voie publique ou lieux ouverts au public.

8. Pénalités

Les membres de l'organisation et les commissaires présents sur tout le parcours ont aussi pour mission de signaler tout manquement au règlement. **Toute infraction sera susceptible d'entraîner l'application d'une pénalité suivant le barème ci-dessous :**

- **Pénalité 1 heure :**

- Non possession d'un article obligatoire (cf 6. Equipement obligatoire) = 1h par objet manquant et maximum 3h de pénalités
- Assistance volante de "type lièvre" (cf 10.2 Assistance personnelle)
- Accompagnement sur le parcours sauf sur les 2 derniers km du parcours (cf 10.2 Assistance Personnelle)
- Non-respect du parcours (pénalité d'1H + temps du parcours non effectué)
- Dossard non visible (quel que soit l'équipement vestimentaire) et porté ailleurs que sur le torse/ventre.

- **Pénalité 3 heures :**

- Absence d'un pointage sur l'Ultra Trail 100 km

- **Disqualification :**

- Enlèvement (vol) ou déplacement des balises durant la course
- Refus de contrôle du matériel obligatoire
- Absence de sac de course pour L'Ultra Trail 100km
- Absence de dossard
- Pointage au-delà de l'horaire de fermeture d'un point de contrôle
- Utilisation d'un moyen de transport
- Non-assistance à un concurrent en danger
- Pollution ou dégradation des sites
- Insultes ou menaces à l'égard des membres de l'organisation ou des équipes de bénévoles
- Refus de se faire examiner par un médecin à tout moment de l'épreuve
- État physique ou psychique du concurrent inadapté à la poursuite de l'épreuve
- Dopage ou refus de se soumettre au contrôle anti-dopage

9. Abandon

9.1 Abandon

En cas d'abandon, le concurrent doit prévenir impérativement l'organisation par téléphone au numéro qui sera précisé sur le dossard. Il devra alors remettre son dossard et sa puce à un membre de l'organisation.

En cas d'abandon suite à une blessure avec une impossibilité de se déplacer, le PC Médical mettra en œuvre les moyens adaptés.

9.2 Rapatriement

Les navettes parcourant le circuit par les routes accessibles seront chargées de rapatrier les abandons vers l'arrivée. La prise en charge par les navettes se fera principalement à partir des postes de pointage prévus. Compte tenu de la distance à parcourir, le temps d'attente peut être plus ou moins long.

Le concurrent qui utilise un moyen de rapatriement autre que celui mis à sa disposition par l'organisation ou qui ne respecte pas le code de la route, agit sous sa propre responsabilité et non sous celle de l'organisation.

10. Assistance

10.1 Assistance Médicale

Une équipe médicale sera présente durant toute la durée des épreuves. Elle est habilitée à mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve, mettant en danger tant sa sécurité personnelle que la sécurité générale de l'épreuve.

10.2 Assistance personnelle

Une assistance personnelle est tolérée exclusivement sur certains postes de ravitaillement ou de pointage, dans la zone spécifiquement réservée à cet usage, sur présentation d'un bracelet d'assistance (**attention le pass vaccinal pour les plus de 16 ans est obligatoire pour récupérer le bracelet**).

Cette assistance ne peut être assurée que par une seule personne à la fois, sans matériel spécifique autre qu'un sac d'un volume maximum de 30 litres.

Assistance possible sur les postes suivants :

- **Ultra Trail 100 km**

En dehors de ces distances/zones, l'assistance sur le parcours est formellement interdite.

Toute assistance « volante » de type « lièvre », accompagnateurs, « porteurs d'eau », vélos, est rigoureusement interdite, sous peine d'une pénalité (cf 8. Pénalités).

Les commissaires présents sur le parcours veilleront en particulier à ce que ce point soit respecté. Dans un souci d'équité nous veillerons attentivement à ce que les conditions de course soient les mêmes pour tous les participants.

11. Assurance

Les licenciés sont couverts par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement auprès de toute compagnie d'assurance contre le risque de perte de revenus en cas d'accident entraînant une incapacité de travail temporaire ou permanente, partielle ou totale. La responsabilité de l'organisation sera dérogée après abandon ou disqualification.

12. Boisson et Nourriture

Des postes de ravitaillement (boissons, nourriture de type course) sont prévus pour les participants. En dehors ces postes de ravitaillement, les participants sont en autonomie complète et doivent utiliser leurs propres boissons et leurs réserves alimentaires.

13. Environnement et respect

Les parcours se trouvent sur la forêt domaniale des Andaines. Notre évènement est conventionné avec l'ONF qui nous autorise à les emprunter sous certaines conditions.

En respectant les tracés autorisés, un balisage sans marquage excessif, l'organisation s'engage à respecter ces conditions et contribue ainsi au respect de l'environnement, à la protection de l'habitat et de la faune et de la flore.

Les concurrents s'engagent à respecter les consignes données par les commissaires de course, en particulier la gestion des déchets, le respect du tracé dans les zones humides (cf 8. Pénalités).

En cas de pollution ou de dégradation des sites par un concurrent ou son assistance, celui-ci pourra se voir disqualifié.

Chaque concurrent doit impérativement conserver ses emballages et ses débris jusqu'au ravitaillement suivant, où les déchets peuvent être déposés.

Respectons la nature !

14. Sécurité

Les suiveurs, accompagnateurs, familles doivent veiller à ne pas se garer devant le balisage qui permet aux concurrents de rester sur le parcours en toute sécurité.

15. Droit à l'image & Données personnelles

Par leur inscription, les concurrent(e)s autorisent les organisateurs ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et les médias à utiliser les photos ou les images audiovisuelles sur lesquelles ils apparaissent, sur tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires.

Selon la loi informatique et liberté du 6 août 1978 (loi française) et conformément au nouveau règlement sur la protection des données (RGPD UE 2016/679), tout concurrent(e) dispose d'un droit d'accès et de rectification des données le concernant en faisant la demande à : normandiecap@msn.com

Ces informations sont obtenues dans le cadre d'une inscription à l'une des courses de Bagnoles Normandie Trail pour les besoins de l'organisation et pour communiquer à chaque participant(e) avant, pendant ou après l'évènement toutes les informations liées à sa participation.

16. Points ITRA

L'Ultra Trail 100 km permet aux coureurs de gagner 4 points ITRA.

Le Maratrail 42 km permet aux coureurs de gagner 2 points ITRA.

Le Semi-Maratrail 21 km permet aux coureurs de gagner 1 point ITRA.

17. Mise Hors Course

L'organisation se réserve la possibilité d'exclure de l'épreuve tout(e) concurrent(te) refusant de se soumettre à ce règlement ou risquant de mettre en danger sa propre sécurité ainsi que celle des autres.

Un(e) concurrent(e) exclu(e) ne pourra pas s'inscrire aux éditions suivantes.

18. Classements

Le chronométrage de l'organisation sera la seule référence officielle. En plus du classement général, un classement sera établi par catégorie (cf art.19 Lots & remise des prix). Le chronométrage et le classement sont obtenus à partir de puces électroniques.

19. Lots & Remise des Prix

LOTS/EPREUVE		Ultra Trail 100 km	Maratrail 42 km	Marche Nordique Chronométrée 42 km	Semi-Maratrail 21 km	Marche Nordique Chronométrée 21 km	Marche Nordique 12 km	Randonnée 12 km	Trail Découverte 8 km	Défi Kid De 800 m à 2400 m
LOT A TOUS LES PARTICIPANTS		X	X	X	X	X	X	X	X	X + médaillon
SCRATCH	1 ^{er} HOMME	X	X	X	X	X			X	
	1 ^{ère} FEMME	X	X	X	X	X			X	
	2 ^{ème} HOMME	X	X	X	X	X			X	
	2 ^{ème} FEMME	X	X	X	X	X			X	
	3 ^{ème} HOMME	X	X	X	X	X			X	
	3 ^{ème} FEMME	X	X	X	X	X			X	
PAR CATEGORIE*	1 ^{er} HOMME	X	X		X				X	
	1 ^{ère} FEMME	X	X		X				X	
FINISHER		X	X	X	X	X				

* non cumulable avec le lot scratch. Récompenses aux catégories « Cadets, Juniors, Espoirs, Seniors et Masters (3 catégories : M0 à M2 ; M3 à M5 ; M6 à M10).